



Conseil aux voyageurs

N'introduisez pas de maladies animales avec des denrées alimentaires et des souvenirs !

Cas de fièvre aphteuse en Tunisie, en Turquie et en Égypte

Outre de beaux souvenirs de vacances, les voyageurs peuvent rapporter dans leurs bagages, sans le savoir, le virus de la fièvre aphteuse (FA). À l'échelle internationale, la FA est l'une des épizooties les plus dévastatrices affectant les bovins, les porcs, les moutons et les chèvres. Soyez prudents et évitez d'introduire en Suisse cette épizootie hautement contagieuse !

Fin avril 2014, la FA est apparue en Tunisie, à proximité de régions très touristiques. Mais la Tunisie n'est pas la seule destination de vacances où des cas de FA ou d'autres maladies animales ont été diagnostiqués. En effet, la FA est aussi largement présente en Turquie et en Égypte et provoque d'importantes souffrances chez les animaux et d'immenses pertes économiques pour les agriculteurs concernés.

Qu'est-ce que la FA ?

La FA est l'une des maladies virales les plus dévastatrices affectant les animaux de rente utilisés dans l'agriculture. Elle peut toucher tous les animaux à onglons comme les bovins, les moutons, les chèvres et les porcs, ainsi que leurs cousins sauvages. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme.

Comme la FA se propage-t-elle ?

La maladie se transmet directement d'un animal à l'autre ou alors de manière indirecte par l'intermédiaire des produits animaux. Toutefois, l'homme peut également être le vecteur d'épizooties. Les voyageurs peuvent transporter sans le savoir le virus de la FA ou d'autres maladies animales avec des souvenirs à base de fourrure, de corne ou d'os ou dans des produits carnés ou laitiers qu'ils rapportent des vacances. C'est pourquoi il est interdit de rapporter ces produits d'origine animale en Suisse.

Informations importantes pour les voyageurs à destination de la Tunisie, de la Turquie et de l'Égypte

- N'introduisez en Suisse ni produits laitiers ou carnés, ni produits d'origine animale, comme des cornes, des fourrures ou des cuirs non traités. De telles importations sont interdites.
- Pendant votre voyage, évitez autant que possible les contacts avec des animaux à onglons (bovins, moutons, chèvres, porcs).
- Après votre retour en Suisse, nettoyez soigneusement vos vêtements et vos chaussures avant d'approcher des animaux à onglons en Suisse.

En adoptant un comportement responsable pendant et après vos vacances, vous éviterez d'introduire la FA et d'autres maladies animales en Suisse.